

Ça se passe à Dallet

Sommaire

Bonnes vacances à tous



Infos Municipales :

Limitation de l'usage de l'eau dans le département du Puy-de-Dôme

Révision exceptionnelle des listes électorales

A vos agendas

Décisions du conseil municipal du 6 juillet 2015

Limitation des usages de l'eau dans le département



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Par arrêté, le préfet règlemente l'usage de l'eau dans le département du Puy-de-Dôme concernant :

- ◇ L'interdiction de l'arrosage des jardins potagers et espaces verts entre 8 et 20 heures sauf utilisation de réserves d'eau,
- ◇ Le remplissage de piscines,
- ◇ Le lavage des voitures,
- ◇

L'arrêté du préfet est affiché en mairie.

Numéro 38
Juillet 2015

Révision exceptionnelle des listes électorales

En raison du report de la date des élections régionales en décembre 2015, le législateur a souhaité mettre en place une procédure de révision exceptionnelle des listes électorales.

La commission de révision des listes électorales procédera aux radiations suites à des déménagements et à la validation des demandes d'inscription parvenues en mairie entre le 1er janvier 2015 et le 30 septembre 2015.

Toutes les personnes qui souhaitent voter, sur la commune, en décembre prochain devront s'inscrire en mairie avant le 30 septembre 2015 (fournir une copie de la carte d'identité et un justificatif de domicile).

A vos agendas

Samedi 12 et dimanche 13 septembre 2015



Samedi 12 septembre à partir de 15 heures :

2ème forum des associations (esplanade des bords d'allier - sous les ateliers municipaux)

À la nuit : feu d'artifice

Dimanche 13 septembre : Fête foraine - vide grenier - animations



Les décisions du conseil municipal du 6 juillet 2015

Personnel – présentation : Marie-Thérèse THEVENET, 2^{ème} Adjointe déléguée au personnel

Plusieurs points sont abordés, le conseil municipal :

- ◇ Valide la suppression d'un poste d'agent technique suite à une mutation ;
- ◇ Instaure la possibilité du travail à temps partiel pour les agents municipaux ;
- ◇ Reconduit le poste d'intervenant musical à l'école.

Cantine / Garderie / Centre de loisirs/TAP – présentation Claire RIVEAU, Conseillère déléguée à l'enfance jeunesse

Le conseil municipal valide les nouveaux tarifs applicables à la rentrée prochaine, ils résultent d'un travail réalisé par les commissions finances et enfance-jeunesse.

Comme les années précédentes, un Ca se passe à DALLET « spécial rentrée » sera diffusé fin août. Il précisera les modalités d'inscriptions, le nouveau règlement du service, l'organisation des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) et les nouveaux tarifs (cantine, garderie, centre de loisirs, TAP).

Projet d'extinction de l'éclairage nocturne – Présentation Olivier BOULICAUD, Conseiller délégué au cadre de vie, environnement et travaux

Pour des raisons environnementales et budgétaires, le principe d'extinction de l'éclairage public de nuit avait été approuvé lors d'un précédent conseil municipal. Les services du SIEG ont récemment été rencontrés afin d'en étudier les différentes possibilités. Dans un souci de continuité entre communes, il est proposé d'éteindre l'éclairage public sur les mêmes tranches horaires que la commune de Mezel. L'intégralité du territoire de la commune sera concerné, à l'exception du parking des bords d'Allier. L'extinction de l'éclairage nocturne débutera à l'automne 2015.

Informations générales

SBA

Le Syndicat du Bois de l'Aumône, SBA, a décidé de mettre en place un nouveau système de collecte et une facturation incitative en application de la loi dite « Grenelle 2 ». Le syndicat nous informe du décalage calendaire pour la mise en place de cette modification au 1er janvier 2017 (au lieu du 1er janvier 2016).

Les travaux d'implantation des points d'apports volontaires (colonnes enterrées) dans le bourg ne devraient pas être décalés.

Rappel : la compétence « collecte de déchets ménagers » a été transférée au SBA depuis de nombreuses années, les délégués au SBA sont désignés par Mur-ès-Allier. Le conseil municipal a toujours fait part de ses réserves sur ce nouveau système de facturation. **Pour plus de détails : www.sba.fr**

CDCI

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale a été réunie le 3 juillet 2015. Animée par le préfet, elle doit valider les nouveaux périmètres des communautés de communes. Pour les intercommunalités, la loi NOTRe prévoit une population minimale de 15 000 habitants, Mur-ès-Allier en compte 7 400. Notre communauté de communes sera donc impactée par ce nouveau découpage.

Dans un projet officieux, le préfet prévoit une fusion entre les communautés de commune de Mur-ès-Allier et Billom Saint Dier/Vallée du Jauron. Le projet définitif sera présenté en septembre 2015, les conseils municipaux seront appelés à se prononcer à l'automne.

Rappel : pour des raisons évidentes de proximité et d'attractivité, le conseil municipal de DALLET s'était prononcé à l'unanimité pour un rattachement à Clermont communauté.

L'intégralité du compte rendu est affiché en mairie.

Ca se passe à Dallet

Bulletin municipal de la commune de Dallet
Place de la Halle 63111 DALLET Tél : 04 73 83 10 18

Directeur de publication :
Gilles VOLDOIRE

Mise en page et impression :

Mairie de Dallet
Photographies :
Mairie de Dallet

Tirages : 650 exemplaires
Dépôt légal : Octobre 2010

Gratuit

